

DCI
Diag Contrôles Immo

Diag Contrôles Immo - 1 avenue du 11 novembre 24600
Coulounieix-Chamiers
Tel : 06 27 68 75 27
fax :
Email : dcijouannel@gmail.com
RCP : NEXUS EUROPE SAS N°425KY5190PIA valide
jusqu'au 31/12/2024
Code APE : 71.20B
TVA : FR76 439 195 231

M. et Mme CONSTANT / LIABOT
78 chemin des vignes
24620 PEYZAC LE MOUSTIER

Le 17 janvier 2024

Référence : 24-01-00428

Monsieur et Madame,

Nous avons le plaisir de vous remettre les documents suivants :

- Le Diagnostic de Performance Energétique

Maison à l'adresse 78 chemin des vignes, 24620 PEYZAC LE MOUSTIER

Nous vous prions de croire, Monsieur et Madame, en l'expression de nos sincères salutations.

Frédéric Jouannel



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Frédéric Jouannel, opérateur en diagnostics immobiliers au sein de la société Diag Contrôles Immo située , 24600 Coulounieix-Chamiers, exerçant conformément à l'application de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité ;
- Je dispose des connaissances requises pour effectuer les diagnostics réglementaires suivants ainsi qu'en attestent mes certifications de compétences

Certifications de compétences en cours de validité

Diagnostics	N° de certification	Date d'obtention	Limite de validité	Certificateur
Amiante	C2758	21/10/2019	13/06/2024	QUALIXPERT
Termites	C2758	14/06/2017	13/06/2024	QUALIXPERT
Plomb	C2758	18/07/2017	17/07/2024	QUALIXPERT
DPE	C2758	18/08/2017	17/08/2024	QUALIXPERT
Electricité	C2758	18/07/2017	17/07/2024	QUALIXPERT
Gaz	C2758	07/11/2017	06/11/2024	QUALIXPERT

Certifications de compétences délivrées par :

Certificateur	Adresse	Code postal et Ville
QUALIXPERT	17 rue Borrel	81100 CASTRES
QUALIXPERT	17 rue Borrel	81100 CASTRES
QUALIXPERT	17 rue Borrel	81100 CASTRES
QUALIXPERT	17 rue Borrel	81100 CASTRES
QUALIXPERT	17 rue Borrel	81100 CASTRES
QUALIXPERT	17 rue Borrel	81100 CASTRES

Je dispose des moyens appropriés requis par les textes réglementaires.

Ma société a souscrit une assurance, couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention, auprès de la compagnie NEXUS EUROPE SAS N°425KY5190PIA valide jusqu'au 31/12/2024.

J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 euros par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à Coulounieix-Chamiers, le mercredi 17 janvier 2024


A handwritten signature or scribble consisting of a horizontal line with a loop in the middle, located in the upper left corner of the page.

DCI
Diag Contrôles Immo

SYNTHESE DES DIAGNOSTICS REALISES
ETABLI LE MERCREDI 17 JANVIER 2024

PROPRIETAIRE
Nom : M. et Mme CONSTANT / LIABOT
Adresse : 78 chemin des vignes 24620 PEYZAC LE MOUSTIER

DOSSIER N°: 24-01-00428

ADRESSE DES LOCAUX VISITES	
MAISON 78 CHEMIN DES VIGNES 24620 PEYZAC LE MOUSTIER	

DIAGNOSTICS REALISES

<input type="checkbox"/> Gaz	<input type="checkbox"/> Surface	<input type="checkbox"/> Electricité
<input checked="" type="checkbox"/> DPE	<input type="checkbox"/> Amiante	<input type="checkbox"/> Assainissement
<input type="checkbox"/> Plomb	<input type="checkbox"/> Termites	<input type="checkbox"/> ERP
<input type="checkbox"/> PEB		

CONCLUSIONS

CONCLUSION DPE

Etiquette du DPE : F
Estimation annuelle d'énergie : Entre 3 080 € et 4 220 €

CERTIFICATIONS



Certificat N° C2758

Monsieur Frédéric JOUANNE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	Certificat valable Du 21/10/2019 au 13/06/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 18/07/2017 au 17/07/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 18/08/2017 au 17/08/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 18/07/2017 au 17/07/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 07/11/2017 au 06/11/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 14/06/2017 au 13/06/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 18 avril 2022

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site Internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

ATTESTATION D'ASSURANCE

425KY5190PIA



ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés NEXUS EUROPE SAS and NEXUS EUROPE SAS (UK BRANCH), coverholder/mandataire de AXIS SPECIALTY EUROPE SE par délégation de souscription n° B1747240425, attestons que :

JOUANNELE FREDERIC (DCI DIAG CONTROLES IMMO) (numéro SIREN 439 195 231) 1 Rue du 11 Novembre 1918, 24660 Coulounieix-Chamiers, France

A souscrit auprès de la compagnie AXIS SPECIALTY EUROPE SE, Sixth Floor, 20 Kildare Street, Dublin 2, D02 T3V7, République d'Irlande, un contrat d'assurance responsabilité civile sous le n° **425KY5190PIA à effet du 01/01/2024**. Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison de fautes, erreurs, omissions, négligences, maladroites, inexactitudes pouvant l'incomber du fait de ses activités professionnelles.

Activités garanties

- Diagnostiqueur immobilier effectuant les diagnostics listés aux conditions spéciales.

Nature et montant des garanties

Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

Garantie principale

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RC PROFESSIONNELLE Pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs.	500.000 € par année d'assurance dont 300.000 € par sinistre tous dommages confondus

Extension de garanties

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RC EXPLOITATION Tous dommages confondus	2.000.000 € par année d'assurance
Dont :	
1. Dommages corporels	2.000.000 € par année d'assurance
1.1 dont recours en faute inexcusable	1.000.000 € par année d'assurance
2. Dommages matériels et dommages immatériels consécutifs	1.000.000 € par année d'assurance
3. Dommages immatériels non consécutifs	100.000 € par année d'assurance
4. Atteintes à l'environnement	500.000 € par année d'assurance
5. Biens confiés	50.000 € par année d'assurance

La garantie défense pénale et recours est garantie pour un montant par année d'assurance d'EUR 15.000, avec seuil d'intervention de la garantie d'EUR 1.000.

LE MONTANT MAXIMUM POUR L'ENSEMBLE DES GARANTIES EST LIMITE A EUR 2.000.000 PAR ANNEE D'ASSURANCE TOUS DOMMAGES CONFONDUS.

Observations

Les missions de diagnostic garanties par ce contrat d'assurance sont les suivantes :

Nexus Europe, SAS au capital de 10.000€. SIREN 795369818 RCS Paris, APE 6622Z, dont le siège social se situe 25 rue du 4 Septembre, 75002, Paris, France, est réglementée par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92 459, 75436 Paris Cedex 09, et est immatriculée au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance - ORIAS - sous le numéro 13010234. Pour plus d'information, consultez le site Web de l'ORIAS, à l'adresse <https://www.orias.fr/web/guest/search>. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances. La succursale britannique, située au 52-56 Leadenhall Street, London EC3A 2EB, est enregistrée au registre des compagnies du Royaume-Uni, UK Companies House, sous le numéro FC036600, établissement numéro BR021688. Nexus Europe SAS (UK Branch) est autorisé et réglementé par l'Autorité de conduite financière britannique (Financial Conduct Authority), FRN : 986390.

1/2
nexusunderwriting.com

- Audit Énergétique
- Diagnostics Amiante
 - Examen Avant vente ou Location
 - Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
 - Avant travaux, Après travaux, Avant démolition
- Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
- Diagnostic Etat de l'Installation Electrique & Télétravail
- Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
- Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons lignivores)
- Diagnostic Loi Boutin
- Diagnostic Loi Carrez
- Diagnostic Performance Energétique (DPE)
- Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, avant-travaux, Plomb dans l'eau)
- Diagnostic Termites
- Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

La présente attestation est valable du **01/01/2024** au **31/12/2024**.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le **02/01/2024**,



Le Mandataire, **NEXUS EUROPE SAS & NEXUS EUROPE SAS (UK BRANCH)**,
pour le compte de l'Assureur,
AXIS SPECIALTY EUROPE SE.

Nexus Europe, SAS au capital de 10.000€, SIREN 795369818 RCS Paris, APE 6622Z, dont le siège social se situe 25 rue du 4 Septembre, 75002, Paris, France, est réglementée par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92 459, 75436 Paris Cedex 09, et est immatriculée au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance « ORIAS » sous le numéro 13010234. Pour plus d'information, consultez le site Web de l'ORIAS, à l'adresse <https://www.orias.fr/web/guest/search>. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances. La succursale britannique, située au 52-56 Leadenhall Street, London EC3A 2EB, est enregistrée au registre des compagnies du Royaume-Uni, UK Companies House, sous le numéro FC036600, établissement numéro BR021688. Nexus Europe SAS (UK Branch) est autorisé et réglementé par L'Autorité de conduite financière britannique (Financial Conduct Authority), FRN : 986390.

2/2
nexusunderwriting.com

Attestation sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles cités ci-dessous :

« Art. R. 271-1. - Pour l'application de l'article L. 271-6, il est recouru soit à une personne physique dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, soit à une personne morale employant des salariés ou constituée de personnes physiques qui disposent des compétences certifiées dans les mêmes conditions.

« La certification des compétences est délivrée en fonction des connaissances techniques dans le domaine du bâtiment et de l'aptitude à établir les différents éléments composant le dossier de diagnostic technique.

« Les organismes autorisés à délivrer la certification des compétences sont accrédités par un organisme signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'accréditation est accordée en considération de l'organisation interne de l'organisme en cause, des exigences requises des personnes chargées des missions d'examineur et de sa capacité à assurer la surveillance des organismes certifiés. Un organisme certificateur ne peut pas établir de dossier de diagnostic technique.

« Des arrêtés des ministres chargés du logement, de la santé et de l'industrie précisent les modalités d'application du présent article.

« Art. R. 271-2. - Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance.

« Art. R. 271-3. - Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

« Art. R. 271-4. - Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

« a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;

« b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique en méconnaissance de l'article R. 271-1 ;

« c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

« La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. »

- La présente attestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

Signature

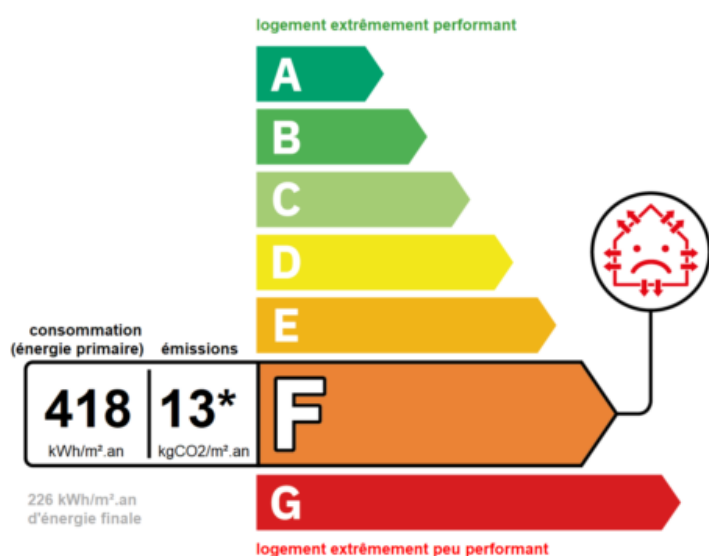


Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

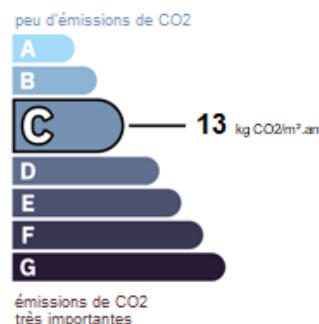


mission : 24-01-00428 Logement 001
adresse : **78 chemin des vignes, 24620 PEYZAC LE MOUSTIER**
type de bien : Maison individuelle
année de construction : Avant 1948
surface habitable : **137,32 m²**
propriétaire : M. et Mme CONSTANT / LIABOT
adresse : 78 chemin des vignes
24620 PEYZAC LE MOUSTIER

Performance énergétique



*Dont émissions de gaz à effet de serre



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 1890 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 9793 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre

3080 €

et

4220 €

par an

Prix moyens des énergies indexés au 1 janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

Diag Contrôles Immo

1 avenue du 11 novembre - 24600

Coulounieix-Chamiers

diagnostiqueur : Frédéric

JOUANNEL

tel : 06 27 68 75 27

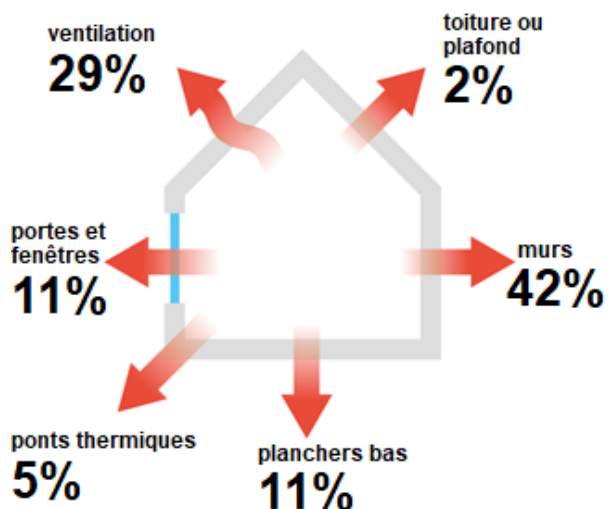
email : dcijouannel@gmail.com

n° de certification : C2758

organisme de certification : QUALIXPERT

DCI
Diag Contrôles Immo

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

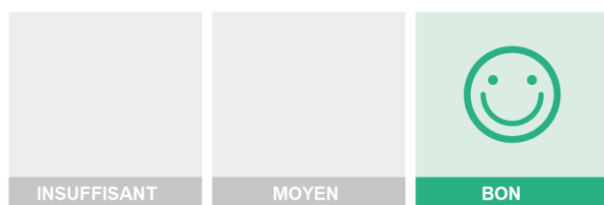


Système de ventilation en place



- Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



toiture isolée



bonne inertie du logement



logement traversant

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



chauffage au bois

Diverses solutions existent :



chauffe-eau thermodynamique



géothermie



pompe à chaleur



réseau de chaleur ou de froid vertueux



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	bois bûches	10841 (10841 é.f.)	entre 290€ et 400€	9,5%
chauffage	électricité	40517 (17616 é.f.)	entre 2430€ et 3300€	78,6%
eau chaude sanitaire	électricité	5328 (2316 é.f.)	entre 320€ et 440€	10,3%
refroidissement	électricité	143 (62 é.f.)	entre 10€ et 20€	0,3%
éclairage	électricité	623 (271 é.f.)	entre 30€ et 60€	1,2%
auxiliaires		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
énergie totale pour les usages recensés		57452 kWh (31106 kWh é.f.)	entre 3080€ et 4220€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 126ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -19% sur votre facture **soit -764€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

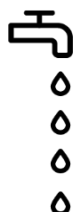


Si climatisation, température recommandée en été → 28°

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne -55% sur votre facture **soit -12€ par an**

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 126ℓ/jour d'eau chaude à 40°





52ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture **soit -106€ par an**
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

astuces


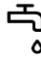



- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	<ul style="list-style-type: none"> - Mur en pierre de taille/moellons Ep 70cm non isolé Mur donnant sur l'extérieur - Mur en pierre de taille/moellons Ep 70cm non isolé Mur donnant sur un local non chauffé et non solarisé - Mur en briques creuses Ep <=15cm non isolé Mur donnant sur un local non chauffé et non solarisé - Mur en pierre de taille/moellons Ep 70cm avec isolation par l'intérieur Ep=4 cm Sans retour d'isolant au niveau des menuiseries Mur donnant sur un local non chauffé et non solarisé 	insuffisante
 plancher bas	<ul style="list-style-type: none"> - Plancher sur terre-plein non isolé - Plancher bois sur solives bois non isolé Plancher donnant sur un local non chauffé et non solarisé 	insuffisante
 toiture/plafond	<ul style="list-style-type: none"> - Type de plafond inconnu avec isolation par l'intérieur (ITI) Ep=32 cm Plafond donnant sur un local non chauffé et non accessible 	très bonne
 portes et fenêtres	<ul style="list-style-type: none"> - Fen.bat./ocil. bois simple vitrage(VNT) Avec ferm. - PF. avec soub. bois simple vitrage(VNT) Avec ferm. - Fen.bat./ocil. bois simple vitrage(VNT) Sans volet - PF. avec soub. PVC double vitrage(VNT) air 16mm Avec ferm. - Porte en bois avec 30% à 60% de vitrage simple - Porte opaque pleine simple en bois 	insuffisante





Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	<ul style="list-style-type: none"> - Convecteur électrique Ancien - Cuisinière, Foyer fermé, Poêle bûche, insert installé de 2005 à 2006 avec label flamme verte en appoint
 eau chaude sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - ECS Electrique
 climatisation	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une climatisation, Pac air/air installée à partir de 2015
 ventilation	<ul style="list-style-type: none"> - Ventilation par ouverture des fenêtres
 pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur
 Chauffe-eau	Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C. Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.
 Climatisation	Entretien obligatoire par un professionnel -> tous les 2 ans Arrêter le climatiseur en cas d'absence.
 Eclairage	Nettoyer les ampoules et les luminaires.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.





Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels


montant estimé : 12100 à 16700€

lot	description	performance recommandée
 Menuiseries	Remplacement des fenêtres existantes Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif. Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir des fenêtres avec $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,36$	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,36$
 Murs	Mise en place d'une Isolation des murs extérieurs par l'intérieur En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité. En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée). Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur. Pour bénéficier de MaPrimRénov' choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$. Mise en place d'une Isolation des murs intérieurs En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité. En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée). Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur. Pour bénéficier de MaPrimRénov' choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{K/W} + R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$

2

Les travaux à envisager

montant estimé : 22000 à 30400€

lot	description	performance recommandée
 Menuiseries	Remplacement des fenêtres existantes Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif. Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir des fenêtres avec $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,36$	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,36$

**Murs**

Mise en place d'une Isolation des murs extérieurs par l'intérieur

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).

Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.

Pour bénéficier de MaPrimRénov' choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$.

Mise en place d'une Isolation des murs intérieurs

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).

Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.

Pour bénéficier de MaPrimRénov' choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$.

$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W} + R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$

**Ventilation**

Mise en place VMC Hygro à extract.et entrées d'air hygro(B)

**Chauffage**

Remplacement des émetteurs par une PAC air/air

L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.

Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié.

Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

**Eau Chaude**

Installation d'un chauffe-eau thermodynamique

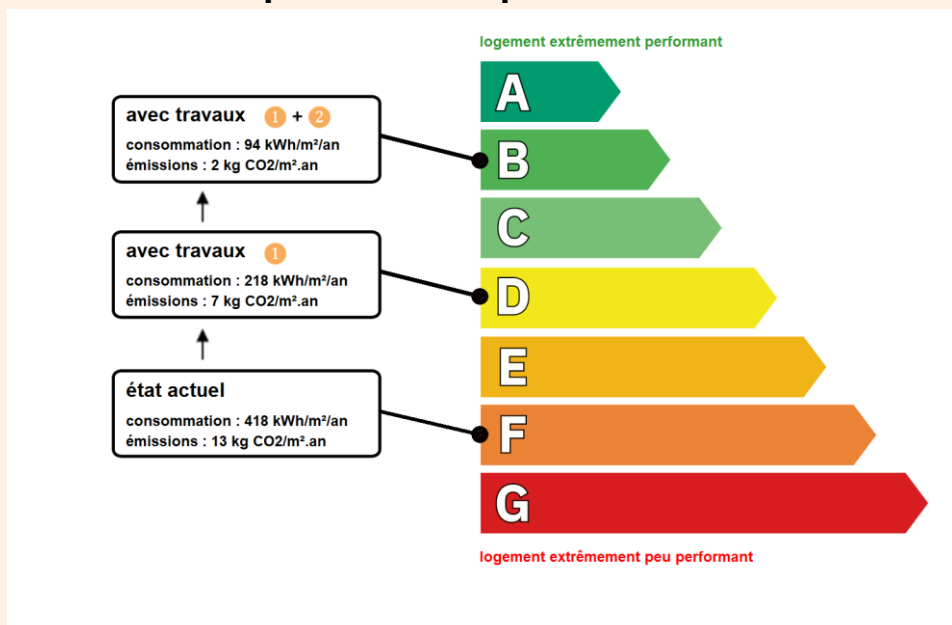
Commentaires :

Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif.

Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir des fenêtres avec $U_w \leq 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w = 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w = 0,36$

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

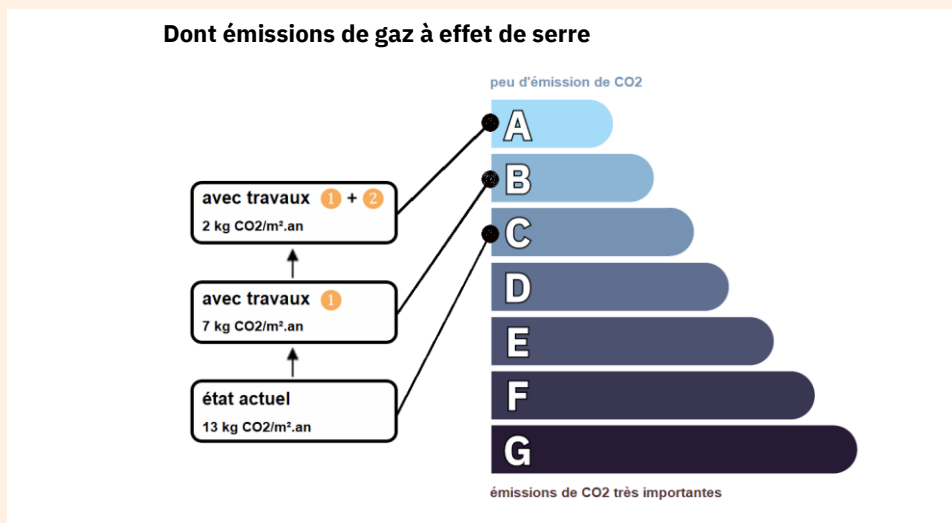
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT, 17 rue Borrel 81100 CASTRES

Référence du logiciel validé : **DPEWIN version V5**

Référence du DPE : **2424E0189719Y**

Date de visite du bien : **17/01/2024**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE2021 (Moteur V1.4.25.1)**








Justificatifs fournis pour établir le DPE :



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Commentaires :

généralités







donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		24
Altitude	 Donnée en ligne	350 m
Type de bâtiment	 Observé/Mesuré	Maison individuelle
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface habitable	 Observé/Mesuré	137,32 m ²
Nombre de niveaux	 Observé/Mesuré	1,0
Nombre de logement du bâtiment	 Observé/Mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé/Mesuré	2,76 m











































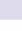
Fiche technique du logement (suite)

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe	MUR n°1	surface	Observé/Mesuré	151,64 m ²
		type de local non chauffé adjacent	Observé/Mesuré	Extérieur
		matériau mur	Observé/Mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur mur	Observé/Mesuré	70 cm
		doublage mur	Observé/Mesuré	Absence de doublage
		état d'isolation	Observé/Mesuré	non isolé
	MUR n°2	surface	Observé/Mesuré	12,48 m ²
		type de local non chauffé adjacent	Observé/Mesuré	Comble fortement ventilé
		état d'isolation des parois du local non chauffé	Observé/Mesuré	Ic non isolé + Inc non isolé
		matériau mur	Observé/Mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
		épaisseur mur	Observé/Mesuré	70 cm
		doublage mur	Observé/Mesuré	Absence de doublage
	MUR n°3	surface	Observé/Mesuré	14,21 m ²
		type de local non chauffé adjacent	Observé/Mesuré	Cellier
état d'isolation des parois du local non chauffé		Observé/Mesuré	Ic non isolé + Inc non isolé	
matériau mur		Observé/Mesuré	Murs en briques creuses	
épaisseur mur		Observé/Mesuré	15 cm	
doublage mur		Observé/Mesuré	Absence de doublage	
MUR n°4	surface	Observé/Mesuré	15,11 m ²	
	type de local non chauffé adjacent	Observé/Mesuré	Cellier	
	état d'isolation des parois du local non chauffé	Observé/Mesuré	Ic isolé + Inc non isolé	
	matériau mur	Observé/Mesuré	Murs en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant	
	épaisseur mur	Observé/Mesuré	70 cm	
	état d'isolation	Observé/Mesuré	isolé	
	type d'isolation	Observé/Mesuré	ITI	
	épaisseur isolant	Observé/Mesuré	4,00 cm	

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe	PLANCHER n°1	surface	Observé/Mesuré	55,00 m ²
		type de local non chauffé adjacent	Observé/Mesuré	Terre-Plein
		périmètre de plancher bas	Observé/Mesuré	35,59 m
		état d'isolation	Observé/Mesuré	non isolé
PLANCHER n°2	surface	Observé/Mesuré	26,08 m ²	
	type de local non chauffé adjacent	Observé/Mesuré	Cellier	
	état d'isolation des parois du local non chauffé	Observé/Mesuré	Ic non isolé + Inc non isolé	
	type de plancher bas	Observé/Mesuré	Plancher bois sur solives bois	
	état d'isolation	Observé/Mesuré	non isolé	

Fiche technique du logement (suite)

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe	PLAFOND n°1	surface	 Observé/Mesuré	101,00 m ²
		type de local non chauffé adjacent	 Observé/Mesuré	Locaux non chauffés non accessible
		Uph0 (saisie directe ou type de plancher inconnu)	 Valeur par défaut	0,119
		état d'isolation	 Observé/Mesuré	isolé
		type d'isolation	 Observé/Mesuré	ITI
		épaisseur isolant	 Observé/Mesuré	32,00 cm

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe	Fenêtre n°2	surface	 Observé/Mesuré	4,95 m ²
		nombre	 Observé/Mesuré	3
		type de vitrage	 Observé/Mesuré	Simple vitrage
		inclinaison vitrage	 Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
		type menuiserie	 Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
		type ouverture	 Observé/Mesuré	Fenêtre battante
		type volets	 Observé/Mesuré	Volet battant bois (e>22mm)
		type de pose	 Observé/Mesuré	En tunnel
		menuiserie avec joints	 Observé/Mesuré	non
		baies Ouest	 Observé/Mesuré	4,95 m ²
		type de masque proche	 Observé/Mesuré	absence de masque proche
		type de masque lointain	 Observé/Mesuré	absence de masque lointain
enveloppe	Fenêtre n°3	surface	 Observé/Mesuré	3,04 m ²
		nombre	 Observé/Mesuré	1
		type de vitrage	 Observé/Mesuré	Simple vitrage
		inclinaison vitrage	 Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
		type menuiserie	 Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
		type ouverture	 Observé/Mesuré	PF battante avec sous bassement
		type volets	 Observé/Mesuré	Volet battant bois (e>22mm)
		type de pose	 Observé/Mesuré	En tunnel
		menuiserie avec joints	 Observé/Mesuré	non
		baies Ouest	 Observé/Mesuré	3,04 m ²
		type de masque proche	 Observé/Mesuré	absence de masque proche
		type de masque lointain	 Observé/Mesuré	absence de masque lointain
enveloppe	Fenêtre n°1	surface	 Observé/Mesuré	0,64 m ²
		nombre	 Observé/Mesuré	2
		type de vitrage	 Observé/Mesuré	Simple vitrage
		inclinaison vitrage	 Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
		type menuiserie	 Observé/Mesuré	Bois ou bois métal
		type ouverture	 Observé/Mesuré	Fenêtre battante
		type volets	 Observé/Mesuré	Sans volet
		type de pose	 Observé/Mesuré	En tunnel
		menuiserie avec joints	 Observé/Mesuré	non
		baies Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	 Observé/Mesuré	0,64 m ²
		type de masque proche	 Observé/Mesuré	absence de masque proche
		type de masque lointain	 Observé/Mesuré	absence de masque lointain
enveloppe	Fenêtre n°4	surface	 Observé/Mesuré	8,07 m ²
		nombre	 Observé/Mesuré	4
		type de vitrage	 Observé/Mesuré	Double vitrage
		épaisseur lame d'air	 Observé/Mesuré	16,0 mm
		gaz de remplissage	 Observé/Mesuré	air sec
		inclinaison vitrage	 Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
		type menuiserie	 Observé/Mesuré	PVC

Fiche technique du logement (suite)

type ouverture		Observé/Mesuré	PF battante avec sous bassement
type volets		Observé/Mesuré	Volet battant bois (e>22mm)
type de pose		Observé/Mesuré	En tunnel
menuiserie avec joints		Observé/Mesuré	oui
baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est		Observé/Mesuré	2,03 m ²
baies Est		Observé/Mesuré	2,03 m ²
baies Ouest		Observé/Mesuré	4,01 m ²
type de masque proche		Observé/Mesuré	absence de masque proche
type de masque lointain		Observé/Mesuré	absence de masque lointain

	donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
enveloppe	Porte n°2	surface	Observé/Mesuré 3,113
		nombre	Observé/Mesuré 1
		type de menuiserie	Observé/Mesuré Porte simple en bois
		type de porte	Observé/Mesuré Porte avec 30% à 60% de vitrage simple
Porte n°1	surface	Observé/Mesuré 1,681	
	nombre	Observé/Mesuré 1	
	type de menuiserie	Observé/Mesuré Porte simple en bois	
Porte n°1	type de porte	Observé/Mesuré Porte opaque pleine simple	
	surface	Observé/Mesuré 1,872	
	nombre	Observé/Mesuré 1	
	type de menuiserie	Observé/Mesuré Porte simple en bois	
	type de porte	Observé/Mesuré Porte opaque pleine simple	

	donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
enveloppe	pont thermique 1	type de pont thermique	Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Plancher bas
		type isolation	Observé/Mesuré Non isolé
		valeur PT k	Valeur par défaut 0,39
		longueur du pont thermique	Observé/Mesuré 26 m
pont thermique 2	type de pont thermique	Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Plancher bas	
	type isolation	Observé/Mesuré Isolation thermique par l'intérieur	
	valeur PT k	Valeur par défaut 0,31	
	longueur du pont thermique	Observé/Mesuré 5,88 m	
pont thermique 3	type de pont thermique	Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Plancher bas	
	type isolation	Observé/Mesuré Non isolé	
	valeur PT k	Valeur par défaut 0,39	
	longueur du pont thermique	Observé/Mesuré 3,41 m	
pont thermique 4	type de pont thermique	Observé/Mesuré Liaison Mur / Portes	
	type isolation	Observé/Mesuré Non isolé	
	valeur PT k	Valeur par défaut 0,38	
	longueur du pont thermique	Observé/Mesuré 6,23 m	
	largeur du dormant menuiserie	Observé/Mesuré 5 cm	
	retour isolation autour menuiserie	Observé/Mesuré non	
pont thermique 5	position menuiserie	Observé/Mesuré en nu intérieur	
	type de pont thermique	Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre	
	type isolation	Observé/Mesuré Non isolé	
	valeur PT k	Valeur par défaut 0,31	
	longueur du pont thermique	Observé/Mesuré 3,88 m	
	largeur du dormant menuiserie	Observé/Mesuré 5 cm	
pont thermique 6	retour isolation autour menuiserie	Observé/Mesuré non	
	position menuiserie	Observé/Mesuré en tunnel	
	type de pont thermique	Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre	

Fiche technique du logement (suite)

	type isolation		Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k		Valeur par défaut	0,31
	longueur du pont thermique		Observé/Mesuré	5,78 m
	largeur du dormant menuiserie		Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie		Observé/Mesuré	non
	position menuiserie		Observé/Mesuré	en tunnel
pont thermique 7	type de pont thermique		Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation		Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k		Valeur par défaut	0,31
	longueur du pont thermique		Observé/Mesuré	1,48 m
	largeur du dormant menuiserie		Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie		Observé/Mesuré	non
	position menuiserie		Observé/Mesuré	en tunnel
pont thermique 8	type de pont thermique		Observé/Mesuré	Liaison Mur / Portes
	type isolation		Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k		Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique		Observé/Mesuré	4,92 m
	largeur du dormant menuiserie		Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie		Observé/Mesuré	non
	position menuiserie		Observé/Mesuré	en nu intérieur
pont thermique 9	type de pont thermique		Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation		Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k		Valeur par défaut	0,19
	longueur du pont thermique		Observé/Mesuré	4,91 m
	largeur du dormant menuiserie		Observé/Mesuré	10 cm
	retour isolation autour menuiserie		Observé/Mesuré	non
	position menuiserie		Observé/Mesuré	en tunnel
pont thermique 10	type de pont thermique		Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation		Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k		Valeur par défaut	0,19
	longueur du pont thermique		Observé/Mesuré	4,91 m
	largeur du dormant menuiserie		Observé/Mesuré	10 cm
	retour isolation autour menuiserie		Observé/Mesuré	non
	position menuiserie		Observé/Mesuré	en tunnel
pont thermique 11	type de pont thermique		Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation		Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k		Valeur par défaut	0,31
	longueur du pont thermique		Observé/Mesuré	11,84 m
	largeur du dormant menuiserie		Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie		Observé/Mesuré	non
	position menuiserie		Observé/Mesuré	en tunnel
pont thermique 12	type de pont thermique		Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation		Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k		Valeur par défaut	0,19
	longueur du pont thermique		Observé/Mesuré	9,74 m
	largeur du dormant menuiserie		Observé/Mesuré	10 cm
	retour isolation autour menuiserie		Observé/Mesuré	non
	position menuiserie		Observé/Mesuré	en tunnel
pont thermique 13	type de pont thermique		Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation		Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k		Valeur par défaut	0,31
	longueur du pont thermique		Observé/Mesuré	2,84 m

Fiche technique du logement (suite)

pont thermique 14	largeur du dormant menuiserie		Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie		Observé/Mesuré	non
	position menuiserie		Observé/Mesuré	en tunnel
	type de pont thermique		Observé/Mesuré	Liaison Mur / Portes
	type isolation		Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k		Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique		Observé/Mesuré	5,06 m
	largeur du dormant menuiserie		Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie		Observé/Mesuré	non
	position menuiserie		Observé/Mesuré	en nu intérieur

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de ventilation	type de ventilation	Observé/Mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	façades exposées	Observé/Mesuré	Plusieurs façades exposées

équipements






donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de chauffage 1	type d'installation de chauffage	Observé/Mesuré	installation de chauffage avec insert ou poêle bois en appoint
	Type de combustible bois	Observé/Mesuré	Sans_objet
	type d'émetteur	Observé/Mesuré	Convecteur électrique Ancien
	Année d'installation émetteur	Observé/Mesuré	Inconnue
	type de chauffage	Observé/Mesuré	chauffage divisé
	type de régulation	Observé/Mesuré	oui
	Equipement d'intermittence	Observé/Mesuré	absent
	Type de combustible bois	Observé/Mesuré	Bûches
	type d'émetteur	Observé/Mesuré	Cuisinière, Foyer fermé, Poêle bûche, insert installé de 2005 à 2006 avec label flamme verte en appoint
	Année d'installation émetteur	Observé/Mesuré	2006

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de production d'eau chaude sanitaire 1	Production instantanée/accumulation	Observé/Mesuré	A accumulation
	catégorie de ballon	Observé/Mesuré	Chauffe eau vertical classe B ou 2 étoiles
	Type de production	Observé/Mesuré	Electrique classique
	type d'installation	Observé/Mesuré	installation ECS individuelle
	année d'installation	Observé/Mesuré	Inconnue
	volume de stockage	Observé/Mesuré	200,00 L
	pièces alimentées contiguës	Observé/Mesuré	Les pièces alimentées en ECS ne sont pas contiguës
	production hors volume habitable	Observé/Mesuré	Hors volume chauffé

Fiche technique du logement (suite)

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de refroidissement 1	type de générateur	 Observé/Mesuré	Pac air/air installée à partir de 2015
	surface climatisée	 Observé/Mesuré	55,00 m ²
	SEER / EER	 Valeur par défaut	Val_Default
	année d'installation	 Observé/Mesuré	2021
	énergie utilisée	 Observé/Mesuré	électricité

Certificat de l'opérateur



Certificat N° C2758

Monsieur Frédéric JOUANNE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	Certificat valable Du 21/10/2019 au 13/06/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 18/07/2017 au 17/07/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 18/08/2017 au 17/08/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 18/07/2017 au 17/07/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 07/11/2017 au 06/11/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 14/06/2017 au 13/06/2024	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 18 avril 2022

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Attestation d'assurance

Assurance RCP : NEXUS EUROPE SAS N°425KY5190PIA valide jusqu'au 31/12/2024

425KY5190PIA



ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés NEXUS EUROPE SAS and NEXUS EUROPE SAS (UK BRANCH), coverholder/mandataire de AXIS SPECIALTY EUROPE SE par délégation de souscription n° B1747240425, attestons que :

JOUANNE FREDERIC (DCI DIAG CONTROLES IMMO) (numéro SIREN 439 195 231) 1 Rue du 11 Novembre 1918, 24660 Coulounieix-Chamiers, France

A souscrit auprès de la compagnie AXIS SPECIALTY EUROPE SE, Sixth Floor, 20 Kildare Street, Dublin 2, D02 T3V7, République d'Irlande, un contrat d'assurance responsabilité civile sous le n° **425KY5190PIA à effet du 01/01/2024**. Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison de fautes, erreurs, omissions, négligences, maladroites, inexactitudes pouvant l'incomber du fait de ses activités professionnelles.

Activités garanties

- Diagnostiqueur immobilier effectuant les diagnostics listés aux conditions spéciales.

Nature et montant des garanties

Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

Garantie principale

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RC PROFESSIONNELLE Pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs.	500.000 € par année d'assurance dont 300.000 € par sinistre tous dommages confondus

Extension de garanties

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RC EXPLOITATION Tous dommages confondus	2.000.000 € par année d'assurance
Dont :	
1. Dommages corporels	2.000.000 € par année d'assurance
1.1 dont recours en faute inexcusable	1.000.000 € par année d'assurance
2. Dommages matériels et dommages immatériels consécutifs	1.000.000 € par année d'assurance
3. Dommages immatériels non consécutifs	100.000 € par année d'assurance
4. Atteintes à l'environnement	500.000 € par année d'assurance
5. Biens confiés	50.000 € par année d'assurance

La garantie défense pénale et recours est garantie pour un montant par année d'assurance d'EUR 15.000, avec seuil d'intervention de la garantie d'EUR 1.000.

LE MONTANT MAXIMUM POUR L'ENSEMBLE DES GARANTIES EST LIMITE A EUR 2.000.000 PAR ANNEE D'ASSURANCE TOUS DOMMAGES CONFONDUS.

Observations

Les missions de diagnostic garanties par ce contrat d'assurance sont les suivantes :

Nexus Europe, SAS au capital de 10.000€, SIREN 795369818 RCS Paris, APE 6622Z, dont le siège social se situe 25 rue du 4 Septembre, 75002, Paris, France, est réglementée par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92 459, 75436 Paris Cedex 09, et est immatriculée au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance - ORIAS - sous le numéro 13010234. Pour plus d'information, consultez le site Web de l'ORIAS, à l'adresse <https://www.orias.fr/web/questi/search>. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances. La succursale britannique, située au 52-56 Leadenhall Street, London EC3A 2EB, est enregistrée au registre des compagnies du Royaume-Uni, UK Companies House, sous le numéro FC036600, établissement numéro BR021688. Nexus Europe SAS (UK Branch) est autorisé et réglementé par L'Autorité de conduite financière britannique (Financial Conduct Authority), FRN : 986390.

- Audit Énergétique
- Diagnostics Amiante
 - Examen Avant vente ou Location
 - Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
 - Avant travaux, Après travaux, Avant démolition
- Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
- Diagnostic Etat de l'Installation Electrique & Télétravail
- Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
- Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons lignivores)
- Diagnostic Loi Boutin
- Diagnostic Loi Carrez
- Diagnostic Performance Energétique (DPE)
- Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, avant-travaux, Plomb dans l'eau)
- Diagnostic Termites
- Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

La présente attestation est valable du **01/01/2024** au **31/12/2024**.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le 02/01/2024,



Le Mandataire, **NEXUS EUROPE SAS &
NEXUS EUROPE SAS (UK BRANCH),**
pour le compte de l'Assureur,
AXIS SPECIALTY EUROPE SE.